



12 Avenue Armand Daney  
34660 Cournonterral  
Tel : 04 67 85 00 11  
Site : www.ville-cournonterral.fr

## DECISION DU MAIRE n°2024/19

### CONVENTION DE LIGNE DE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON

**Le Maire de Cournonterral :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,  
**Vu** la délibération du conseil municipal du 27 mars 2024 n°D2024-19, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,  
**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2512-5 6°,  
**Considérant** le décalage de trésorerie lié à l'encaissement des subventions et à la mise en place du prêt bancaire finançant le nouveau groupe scolaire,  
**Considérant** l'offre de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon du 10 juin 2024 qui répond parfaitement aux besoins de la Commune,

### DECIDE

\*\*\*\*\*

**ARTICLE 1 :**

De conclure avec la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon, sise 254 rue Michel Teule 34080 Montpellier, une convention de ligne de trésorerie du 10 juin 2024 d'un montant de 1 000 000 d'euros.  
Cette ligne de trésorerie aura une durée d'1 an avec les caractéristiques suivantes :

- Taux d'intérêt : EURIBOR 1 SEMAINE<sup>1</sup> + marge de 1.20 %  
[Base de calcul : exact/360]
  - Process de traitement automatique :
    - tirage : crédit d'office
    - remboursement : débit d'office
  - Demande de tirage : aucun montant minimum
  - Demande de remboursement : aucun montant minimum
  - Paiement des intérêts : chaque mois ou trimestre civil par débit d'office
  - Frais de dossier : 2 000 euros / prélevés une seule fois
  - Commission d'engagement : 0 euros / prélevée une seule fois
  - Commission de mouvement : 0 % du cumul des tirages réalisés  
périodicité identique aux intérêts
  - Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen  
périodicité identique aux intérêts
- Créneau horaire de saisie : 00H00 16H30 23H59

date de valeur [J = jour ouvré] : J + 1 J + 2

Créneau horaire de saisie : 00H00 16H30 23H59

date de valeur [J = jour ouvré] : J + 1 J + 2

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 034-213400880-20240612-DM2024\_19-AI



**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**Fait à Cournonterral, le 12/06/2024**

Le Maire

William ARS

